



FICHE DE POSTE

Date de création : 23/01/2019

Fonction : Directeur Accueil de Loisirs
sous contrat à durée déterminée.

Profil recherché :

La Commune de Merlimont, commune touristique littorale du Pas-de-Calais, recrute un(e) Directeur(trice) pour son Accueil de Loisirs estival (6 semaines du lundi 8 juillet et vendredi 16 août du lundi au vendredi inclus sauf jours fériés). Le centre de loisirs est habilité à recevoir 122 enfants maximum, âgés de 3 à 14 ans.

Sous l'autorité du responsable du service « Animations Jeunesse » et de son adjoint le coordinateur jeunesse, vous assurerez les missions suivantes :

- direction de l'Accueil de Loisirs;
- encadrement des animateurs;
- mise en œuvre du projet pédagogique;
- assurer l'organisation et le suivi administratif, technique et budgétaire de l'Accueil de Loisirs. Vous aurez notamment en charge la tenue du registre des présences et toutes les actions concourant au bon fonctionnement de l'Accueil de Loisirs et plus particulièrement d'assurer la sécurité des enfants et des animateurs;
- coordination des réunions d'équipe d'animation : élaboration et mise en place du projet pédagogique en lien avec le Projet Educatif de Territoire (PEDT), organisation des plannings des activités, choix des sorties et des thèmes avec l'équipe puis rédaction du programme des animations et du projet pédagogique;
- rendre compte de votre activité au responsable et êtes en relation directe avec les parents et les institutions;
- gestion des conflits si nécessaires;
- garantie du respect de la législation des accueils collectifs de mineurs et du code du travail;
- contrôle et application des règles d'hygiène et de sécurité.

Compétences et savoir faire

- Titulaire d'un BAFD ou équivalent, expérience significative sur poste similaire exigée.
- Maîtrise de l'outil informatique indispensable. Aptitude au travail en équipe, sens de l'organisation, disponibilité et rigueur, permis B indispensable.
- Présence estivale indispensable.
- Il n'est pas fixé d'horaires de travail, ils seront fonction des nécessités de bon fonctionnement de l'Accueil de Loisirs. Disponible durant la pause méridienne.